



## **Parc éolien de Sainte-Tréphine (22)**

### **Réponse à la demande de compléments**

**6 novembre 2020**

Réponse à la demande de compléments

## Fiche contrôle qualité

<b>Intitulé de l'étude</b>	Réponse à la demande de compléments
<b>Client</b>	TTR Energy
<b>Site</b>	Parc éolien de Sainte-Tréphine
<b>Interlocuteur</b>	Valentin Leclercq
<b>Adresse du site</b>	19, Avenue Charles de Gaulle - 08300 Rethel
<b>Email</b>	valentin@ttrenergy.com
<b>Téléphone</b>	07-51-67-32-90
<b>Référence du document</b>	R000-1617931QUE-V01
<b>Date</b>	Novembre 2020
<b>Superviseur</b>	Maxime Larivière
<b>Responsable étude</b>	Alexandre Quenneson
<b>Rédacteur(s)</b>	Alexandre Quenneson

## Coordonnées

Email : [info@tauw.fr](mailto:info@tauw.fr)

TAUW France est membre de TAUW Group bv – Représentant légal : Mr. Eric MARTIN  
[www.tauw.com](http://www.tauw.com)

### Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexes
1	Novembre 2020	Création	8	0

Réponse à la demande de compléments

## Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Liste des compléments de l'examen préalable du dossier.....	4

Réponse à la demande de compléments

## 1 Introduction

Cette note de réponse fait suite à la réception du « Rapport de l'inspection des installations classées » émise par la DREAL Bretagne le 04/09/2020.

La demande de la DREAL est d'intégrer les compléments au résumé non technique de l'étude d'impact et à la note de présentation non technique.

L'ensemble des demandes de compléments est listé dans cette note et la localisation des réponses est précisée.

## 2 Liste des compléments de l'examen préalable du dossier

Il est à noter que l'ensemble des compléments apportés sont abordés de manière synthétique dans le **résumé non technique de l'étude d'impact**, dans la **note non technique** et dans les documents **paysagers et écologiques complétés**.

L'intitulé exact des documents n'est pas repris dans le tableau suivant pour des raisons pratiques.

L'annexe 1 correspond au RNT de l'étude d'impact complété.

L'annexe 2 correspond à la note non technique complétée.

L'annexe 3 correspond aux compléments apportés au dossier sur le paysage.

L'annexe 4 correspond aux compléments apportés au dossier écologique.

Pièce 5.2 : Résumé non technique de l'étude d'impact	
<b>Prise en compte des contraintes réglementaires</b> La carte 5 n'est pas visible	Agrandissement de la carte 6 en P 25 de l'annexe 1
<b>Prise en compte du milieu humain</b> Insérer une légende sur la carte 14	La carte 15 a sa légende : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux en annexe 1
Pièce 5.1 : Etude d'impact	
<b>Raccordement externe</b> Même si le tracé du câblage n'est pas connu d'une manière définitive, une estimation des impacts doit être effectuée	L'impact d'un tracé de raccordement théorique est présenté à la fin du paragraphe 3.2.2 (p 20 et 21) de l'annexe 1
<b>Concertation</b> Une nouvelle concertation auprès des habitants doit être menée	La S.E. KERNEBET a maintenu une information sur les évolutions du projet auprès de M. Galardon, maire de Sainte-Tréphine.  L'année 2020 a été, rappelons-le, marquée par la Covid-19 et deux périodes de confinement. La tenue de réunions de concertations en mairie avec les

Réponse à la demande de compléments

Pièce 5.2 : Résumé non technique de l'étude d'impact	
	habitants de Sainte-Tréphine n'était donc pas envisageable
<p><b>Description des variantes</b></p> <p>Pour comprendre le choix définitif de la variante il est demandé un tableau de synthèse par impact (technique, environnement, humain, etc.). Les problèmes d'acquisitions foncières, s'ils existent, doivent également être connus afin d'expliquer le choix définitif</p>	Ajout du paragraphe 4.4.6 (p 31) de l'annexe 1 qui reprend dans un tableau la synthèse des impacts par thématique
<p><b>Etude de risques sanitaires</b></p> <p>L'exploitant devra démontrer que les habitations ne seront pas concernées par les ombres projetées</p>	Ajout du paragraphe 5.5 dans l'annexe 1 sur les ombres (p 64)
<p><b>Etude paysagère</b></p> <p>Le projet doit composer avec les parcs de Plouguernevel et Saint-Ygeaux</p> <p>Démontrer qu'il n'y a pas d'effet de mitage</p> <p>Réaliser une carte qui synthétise les différents enjeux du paysage pour définir les photomontages nécessaires</p>	<p>Ajout du paragraphe 5.4.6 (p 59 à 62) de l'annexe 1</p> <p>Un document <i>Ad hoc</i> a été produit et est présenté en annexe 3</p> <p>L'analyse des risques de saturations visuelles a été ajoutée à l'annexe 3</p>
<p><b>Avifaune</b></p> <p>L'exploitant doit justifier les données brutes qui sont fournies</p>	Détails des dates et zones d'observation des oiseaux du site en 2018 et 2019 présentés dans l'annexe 4
<p><b>Avifaune</b></p> <p>Il est demandé une carte de synthèse des enjeux concernant le site sur lequel seront implantées les éoliennes</p> <p>Les couleurs choisies pour évaluer les niveaux d'impact devront correspondre aux couleurs suivantes</p> 	<p>L'annexe 4 a été mise à jour en intégrant les compléments demandés (carte figure 15 page 43 et textes explicatifs pages 40 à 42).</p> <p>Voir aussi pour chaque éolienne les enjeux rapprochés : figure 30 page 97, figure 32 page 101, figure 34 page 106, figure 36 page 110, figure 38 page 115, figure 40 page 119.</p> <p>Modification du chapitre 5.2.4 p 35 36 de l'annexe 1</p>
<p><b>Avifaune</b></p> <p>Compte tenu de la garde au sol, ce site sera probablement très mortifère pour les oiseaux, par conséquent l'exploitant devra proposer des mesures de réduction</p>	<p>L'annexe 4 présente les justifications des niveaux de risques par espèces (d'après les données de mortalité connues) et explications des mesures de réductions possibles, globales et par site d'implantation (en fonction des espèces présentes et des caractéristiques des sites et machines) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse des niveaux de sensibilité aux éoliennes tableau 31 page 86 et 87 ; texte explicatif pages 84, 85 et 88.</li> <li>- présentation des mesures de limitation des risques de mortalité page 93 et 94 et tableau 35 page 95.</li> </ul>

## Réponse à la demande de compléments

Pièce 5.2 : Résumé non technique de l'étude d'impact	
	<p>- voir détails pour chaque implantation (p 99 pour E1, p 104 pour E2, p 108 pour E3, p 112 pour E4, p 117 pour E5 et p 121 pour E6).</p> <p>- synthèse pages 123 à 128.</p> <p>- tableau 36 pages 124-125 et surtout tableau 37 pages 126-127.</p> <p>Modification du chapitre 5.2.10 et du chapitre 5.2.11 p 39 à 42 de l'annexe 1</p>
<p><b>Chiroptère</b> Inventaires acoustiques au sol : les données brutes sont à fournir</p>	Détails des dates et zones d'observation des chiroptères du site en 2018 et 2019 présentés en annexe 4
<p><b>Chiroptère</b> Il est demandé de fournir les données conformément à l'annexe 4 du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres</p>	L'annexe 4 présente les données conformément à l'annexe 4 du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres
<p><b>Chiroptère</b> Le porteur de projet devra conduire des compléments en étude passive, car ce type d'inventaires est beaucoup plus précis, le nombre d'espèces est souvent multiplié par deux et l'activité y est mieux représentée</p>	<p>Projet d'un suivi annuel sur mâts de mesure après autorisation du projet afin d'établir un point zéro (si acceptation du projet).</p> <p>Voir l'annexe 4, texte page 51 en début du paragraphe « 5.3.3. Analyse du peuplement de chiroptères actifs sur le site ».</p>
<p><b>Chiroptère</b> Il est demandé une carte de synthèse des enjeux concernant le site sur lequel seront implantées les éoliennes</p>	<p>L'annexe 4 comprend la carte conforme aux couleurs recommandées englobant les zones d'implantation et justification des niveaux d'enjeu retenus.</p> <p>Annexe 4 : voir carte figure 23 page 65 et textes explicatifs pages 62 à 64.</p> <p>Voir aussi pour chaque éoliennes les enjeux rapprochés : figure 30 page 97, figure 32 page 101, figure 34 page 106, figure 36 page 110, figure 38 page 115, figure 40 page 119.</p> <p>Modification du chapitre 5.2.5 du RNT de l'étude d'impact p 37 38</p>
<p><b>Chiroptère</b> Justifier les impacts du point 4</p>	L'analyse des niveaux de sensibilité aux éoliennes (d'après données de mortalité connues) a été faite et intégrée à l'annexe 4 : tableau 34 page 90 et texte explicatif pages 90, 91 et 92.
<p><b>Chiroptère</b> Propositions de mesures de réduction</p>	Présentation des mesures de réductions possibles, globales et par site d'implantation (en fonction des espèces présentes et des caractéristiques des sites

Réponse à la demande de compléments

Pièce 5.2 : Résumé non technique de l'étude d'impact	
	<p>et machines).</p> <p>Nouvelle mesure : arrêt de la machine E1 au crépuscule.</p> <p>Confirmation de l'arrêt total de E 2 la nuit.</p> <p>Les deux en fonction de la météo</p> <p>Ces mesures ont été intégrées à l'annexe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chapitre « 9.2.3.3. Limitation du risque de mortalité accidentelle par collision pour les chiroptères. » pages 93 et 94.</li> <li>- détails pour chaque implantation p 99-100 pour E1, p 104 pour E2, p 108 pour E3, p 113 pour E4, p 117 pour E5 et p 121 pour E6.</li> <li>- synthèse pages 123 à 128.</li> <li>- tableau 36 pages 124-125 et surtout tableau 37 pages 126-127.</li> </ul>
<p><b>Application de la doctrine ERC</b></p> <p>La séquence ERC est à revoir en fonction d'une nouvelle analyse plus fine des résultats qui prendra en compte les données recueillies</p>	<p>Les justifications de la bonne prise en compte de la séquence ERC et des possibilités d'évitements et de réduction d'impacts en fonctions des espèces présentes, des sites et des machines prévues ont été ajoutées à l'annexe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chapitre « 16. Synthèse des impacts et mesures d'évitement/réduction du projet éolien, analyse des impacts résiduels et des dossiers complémentaires nécessaires. », en particulier chapitre « 16.1. Synthèse des impacts et des mesures d'évitement/réduction du projet éolien. » pages 122 à 127, récapitulation de la séquence ERC pour la biodiversité et pour chaque implantation tableau 36, page 123-124, récapitulation de la séquence ERC pour l'avifaune et les chiroptères tableau 37 pages 125-126.</li> <li>- chapitre 16.2 (impacts résiduels) p127 128.</li> </ul> <p>Modification du chapitre 5.2.10 et du chapitre 5.2.11 p 39 à 42 de l'annexe 1</p> <p>Modification du tableau de synthèse des impacts p 70 de l'annexe 1</p> <p>Modification du tableau de synthèse des impacts p 20 de l'annexe 2</p>

## Réponse à la demande de compléments

**Pièce 5.2 : Résumé non technique de l'étude d'impact****Application de la doctrine ERC**

Bridage E2 : le suivi de mortalité proposé correspond au protocole national révisé en 2018, cependant la fréquence de passage n'est pas définie dans ce protocole et un minimum de 2 passages par semaine doit être proposé en cohérence avec le contexte local étant donné la forte prédation liée aux renards

Intégration d'un suivi renforcé sur trois années consécutives : deux visites par semaine sur 10 semaines, choisies aux moments des plus grands risques, nidifications et migrations (en fonctions des données de mortalité disponibles).

L'annexe 4 reprend la mise à jour du chapitre suivis « 17. Présentation des mesures de suivis de la biodiversité des sites d'implantation et des aménagements annexes et compensatoires en phase exploitation. » voir page 132.